

ACTION URGENTE

MYANMAR. TROIS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DÉTENUS ET INCULPÉS

Trois journalistes ont été placés en détention et risquent jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour avoir simplement mené leurs activités pacifiques dans le nord de l'État chan, au Myanmar, où un conflit fait rage. Ces hommes sont des prisonniers d'opinion et doivent être libérés immédiatement et sans condition.

Le 28 juin 2017, **Lawi Weng**, journaliste expérimenté de 39 ans travaillant pour le journal *The Irrawaddy* et connu sous le nom de Thein Zaw, et **Aye Nai**, 53 ans, et **Pyae Phone Aung**, 24 ans, tous deux journalistes pour la société de radiotélévision Democratic Voice of Burma (DVB), ont été inculpés au titre de l'article 17(1) de la Loi de 1908 relative aux associations illégales, pour avoir été en contact avec l'Armée de libération nationale ta'ang (TNLA), un groupe ethnique armé actif dans le nord du Myanmar. S'ils sont déclarés coupables, ils risquent jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

Les trois hommes ont été arrêtés le 26 juin avec quatre autres personnes à un poste de contrôle militaire dans le village de Payargyi, dans la municipalité de Namhsann (nord de l'État chan). Ils étaient dans la région contrôlée par la TNLA pour rendre compte d'une cérémonie au cours de laquelle des stupéfiants ont été brûlés à l'occasion de la Journée Internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues. Amnesty International ignore l'identité des quatre autres personnes, mais d'après les médias locaux, l'un d'eux, un chauffeur, a été libéré sans inculpation.

On ignorait où les journalistes se trouvaient pendant presque trois jours, jusqu'à ce qu'ils soient transférés à la prison de Hsipaw, dans le nord de l'État chan, où ils sont actuellement détenus. Il existe des inquiétudes quant à la santé de ces journalistes : Lawi Weng doit prendre un traitement médical régulier pour des problèmes cardiaques et a déjà dû être traité pour des problèmes rénaux, et Aye Nai a également des problèmes de santé.

Leur prochaine audience est prévue pour le 11 juillet 2017 devant le tribunal du district de Hsipaw.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Lawi Weng, Aye Nai et Pyae Phone Aung, ainsi que tous les autres prisonniers d'opinion détenus au Myanmar, car ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à veiller à ce que, dans l'attente de leur libération, Lawi Weng, Aye Nai et Pyae Phone Aung bénéficient de soins médicaux adaptés, puissent sans délai contacter leurs proches et consulter l'avocat de leur choix, et soient protégés contre la torture et les autres formes de mauvais traitements ;
- appelez-les à abroger ou à modifier toutes les lois – y compris la Loi de 1908 relative aux associations illégales – qui imposent des restrictions arbitraires ou généralisées à l'exercice du droit à la liberté d'association, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 11 AOÛT 2017 :

Commandant en chef des forces armées du Myanmar

Senior General Min Aung Hlaing
Ministry of Defense, Office 24
Nay Pyi Taw
Myanmar
Fax : +95 (0) 67404299

Formule d'appel : Dear Senior General, / Monsieur,

Procureur général

Tun Tun Oo
Union Attorney General Office No. 25
Nay Pyi Taw
Myanmar
Fax : + 95 (0) 067 404106
Courriel : ago.h.o@mptmail.net.mm

Formule d'appel : Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

Conseillère spéciale d'État

Daw Aung San Suu Kyi
Ministry of Foreign Affairs, Office No. 9
Nay Pyi Taw
Myanmar
Fax : + 95 (0) 67 412 396

Formule d'appel : Your Excellency, / Madame,

Copies à :

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MYANMAR. TROIS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DÉTENUS ET INCULPÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités du Myanmar continuent à arrêter et à emprisonner des personnes qui n'ont fait qu'exercer de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression. Le droit à la liberté d'expression est inscrit dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 2015, Amnesty International s'est entretenue avec le journaliste Lawi Weng à propos de la liberté de la presse au Myanmar. Son témoignage est disponible dans le rapport intitulé *Entre censure d'État et autocensure : poursuites judiciaires et intimidations visant les professionnels des médias au Myanmar* (ASA 16/1743/2015), disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/1743/2015/fr/>.

La Loi relative aux associations illégales est depuis longtemps utilisée par les autorités du Myanmar pour arrêter et placer en détention arbitrairement des personnes dans ce pays, en particulier dans les régions où vivent des minorités ethniques et religieuses. Elle accorde aux autorités de vastes pouvoirs leur permettant d'arrêter des personnes considérées comme appartenant à une « association illégale » – bien qu'elle ne définisse pas clairement ce qu'est une association illégale. Aux termes de l'article 17 (1) de la Loi, « quiconque est membre d'une association illégale, participe à des réunions d'une telle association ou verse, reçoit ou sollicite une quelconque contribution pour les besoins d'une telle association ou contribue de quelque façon que ce soit à son fonctionnement, sera puni d'une peine d'emprisonnement d'une durée minimale de deux ans et maximale de trois ans et sera également passible d'une amende ». Le fait que toute personne associée de quelque façon que ce soit à une organisation illégale soit passible d'emprisonnement a permis aux autorités d'utiliser l'article 17 à des fins politiques.

Les trois journalistes se rendaient dans le nord de l'État chan (nord du Myanmar), où un conflit fait rage. Dans un rapport publié le 14 juin 2017, Amnesty International démontre que les forces armées du Myanmar sont responsables d'actes de tortures, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de bombardements aveugles sur des villages civils dans l'État kachin et le nord de l'État chan, et qu'elles ont imposé des restrictions punitives à la liberté de mouvement et à l'accès de l'aide humanitaire à ces zones. Amnesty International a également recueilli des informations sur des violations des droits humains commises par des groupes ethniques armés actifs dans la région, notamment la TNLA, telles que des enlèvements, le recrutement forcé et la taxation forcée de civils. Voir le rapport en anglais, intitulé *"All the Civilian Suffer": Conflict, Displacement and Abuse in Northern Myanmar* (ASA 16/6429/2017), <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/6429/2017/en/>.

Noms : Lawi Weng (aka Thein Zaw), Aye Nai et Pyae Phone Aung
Hommes

AU 159/17, ASA 16/6627/2017, 30 juin 2017